

INSCRIPTION EN RÉGIME CUMULATIF

Tous les étudiants (sauf les 5/2) ont obligation de s'inscrire en cumulatif dans au moins une université partenaire du lycée.

Si l'obligation d'inscription en université n'est pas respectée, l'étudiant se verra radié de la CPGE.

UNIVERSITÉ UPEC Créteil

Les inscriptions en régime cumulatif 1^{ère} ou 2^{ème} année de Licence « Sciences et Technologies » s'effectue au format papier téléchargeable en ligne sur le site de l'université. Elles sont ouvertes **jusqu'au 31 OCTOBRE 2026**

Pour une première inscription comme pour une réinscription à l'UPEC :

1^{ère} ou 2^{ème} année CPGE

La procédure ainsi que le dossier d'inscription sont à retrouver à cette adresse :

<https://www.u-pec.fr/fr/formation/candidatures-et-inscriptions/inscription-des-etudiant-e-s-de-classe-preparatoire-aux-grandes-ecoles>

L'étudiant est autonome dans ses démarches. Il saisit son dossier et règle les droits d'inscriptions. A la fin de la saisie, il prendra connaissance en ligne de la liste des pièces justificatives à fournir et les fera parvenir à l'université dans les délais impartis.

Après validation des dossiers par l'université, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité.

ATTENTION ! vous devrez transmettre au secrétariat CPGE du lycée une copie de celui-ci au plus tard le 18 décembre 2026.

Nous vous conseillons donc de commencer vos démarches le plus tôt possible.

IMPORTANT :

Ne faites aucun règlement pour la contribution vie étudiante (CVEC - 105€).

Elle n'est dû qu'une seule fois et vous l'avez déjà réglé lors de votre inscription CPGE

LICENCES PASSERELLES : CPGE/LICENCE

<u>Université</u> <u>Paris-Est Créteil</u> <i>inscription UFR</i> <i>Sciences et Technologies</i>	- Mathématiques - Informatique - Chimie - Sciences pour l'ingénieur - Chimie - Sciences de la vie <i>parcours</i> Chimie Biologie	L1, L2	BCPST MPSI PCSI
	- Physique - SVT	L1	
	- Physique générale - Physique sciences mécaniques - SVT biologie – biosanté - SVT biologie environnement - Biologie environnement / prépa concours	L2	

RÉORIENTATION CPGE/LICENCE

Aucune réorientation n'est automatique !

Un étudiant de 1^{ère} année CPGE inscrit en cumulatif, désirant abandonner la CPGE en cours d'année, pourra sous réserve de l'accord de l'université, intégrer l'université au 2nd semestre de la L1, si la demande a été faite dans les délais fixés par la formation demandée (généralement mi-novembre).

Pour un étudiant souhaitant se réorienter en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence à l'université et qui était inscrit l'année précédente en cumulatif, la candidature sera à déposer via l'application Ecandidat. La commission universitaire pourra prononcer une autorisation d'inscription suite à l'examen de son dossier ou un refus si le parcours est non adapté (voir licence passerelle autorisée).

Attention ! Toutes les licences ne sont pas accessibles via Ecandidat.